



BULLETIN POLITIQUE

POLICY

ISSUE ÉMISSION	DATE		
152	2003	03	19
	Y-A	M	D-J

What is new/changed?

Commissioner's Directive 351 – Employee Clothing Entitlements
Commissioner's Directive 352 – Inmate Clothing Entitlements

Why was the policy changed?

Previously, employee and inmate clothing entitlements were included in CD 350 – Materiel Management. This information was excluded from the revised Commissioner's Directive 350, now entitled "Materiel and Supply Management Services", and instead two new Commissioner's Directives were created to address employee and inmate clothing entitlements.

What is the purpose of the change?

To ensure CSC's policies concerning employee and inmate clothing are current and that they are communicated to staff and inmates in a manner consistent with the CSC policy framework.

How was it developed?

The CDs were developed by the policy owner in consultation with the Regional Chiefs, Materiel Management and staff from the Correctional Operations and Programs, Women Offenders, Legal Services, and the Policy, Planning and Coordination Sectors at NHQ. Consultation occurred with the Correctional Investigator and with representatives of UCCO. Inmate Committees were also given an opportunity to review the inmate clothing entitlements, in accordance with section 74 of the *Corrections and Conditional Release Act*.

Qu'est-ce qui est nouveau ou a été modifié?

Directive du commissaire n° 351 – Barème de distribution des vêtements des employés
Directive du commissaire n° 352 – Barème de distribution des vêtements des détenus

Pourquoi la politique a-t-elle été modifiée?

Auparavant, les barèmes de distribution des vêtements des employés et des détenus étaient inclus dans la DC 350 – Gestion du matériel. On a cependant retiré ces renseignements de la nouvelle version de cette directive, maintenant intitulée « Services de gestion du matériel et des approvisionnements », puis créé deux nouvelles directives portant sur les barèmes de distribution des vêtements des employés et des détenus.

Quel est l'objectif du changement?

S'assurer que les politiques du SCC concernant la tenue vestimentaire des employés et des détenus sont à jour et qu'elles sont communiquées aux employés et aux détenus en conformité avec le cadre des politiques du SCC.

Comment la politique a-t-elle été élaborée?

Les directives ont été élaborées par le responsable de la politique en collaboration avec les chefs régionaux de la Gestion du matériel, ainsi que les employés du Secteur des opérations et des programmes correctionnels, du Secteur des délinquantes, du Secteur de la politique, de la planification et de la coordination et les Services juridiques à l'AC. Des discussions ont également eu lieu avec l'enquêteur correctionnel et les représentants du SACC. Conformément à l'article 74 de la *Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition*, les comités de détenus ont eu la possibilité d'examiner le barème de distribution des vêtements des détenus.

Accountability?

Specific accountabilities are clearly reflected within the Commissioner's Directives and on the CSC Knowledge Centre.

Who will be affected by the policy?

CSC staff will be affected by CD 351 – Employee Clothing Entitlements. Inmates will be affected by CD 352 – Inmate Clothing Entitlements.

Expected cost?

None.

Other impacts?

None.

Responsabilités?

Les responsabilités de chacun en cette matière sont clairement énoncées dans les directives du commissaire et sur le site Infonet du Centre du savoir.

Qui sera touché par la politique?

Les employés du SCC seront touchés par la DC 351 – Barème de distribution des vêtements des employés. Les détenus seront touchés par la DC 352 – Barème de distribution des vêtements des détenus.

Quels coûts prévoit-on?

Aucun.

Y aura-t-il d'autres répercussions?

Aucune.

CONTACT:	Lynn Farrell, Acting Director, Support Services NHQ / Directrice intérimaire, Services de soutien, AC	TEL./TÉL. ::	(613) 995-5374
-----------------	---	--------------	-----------------------